



VILLE de SAINT-AFFRIQUE

Saint-Affrique, le 24 août 2009

Jacques CANIVENQ
Maire-Adjoint délégué aux travaux

à

Monsieur Jean-Louis CALMETTES
Relais local de l'AF3V
Le Caral

12300 LIVINHAC LE HAUT

Nos Réf. :
JC/NM
Objet :
Voie verte Saint-Affrique.

Monsieur,

Suite à votre courrier du 8 août 2009, je me permets de vous donner des informations sur les points que vous évoquez :

- Les barrières en bois aux intersections ont été posées après concertation avec le Rassemblement des Associations des Handicapés. Malgré le recouvrement, un chariot électrique plus encombrant qu'un fauteuil roulant passe. Nous avons délibérément choisi cette solution car un espace plus large laissait le libre accès aux quads et motos, ce qui faisait courir un risque énorme aux usagers de la piste.

- La rénovation d'un pont a été réalisée sur le secteur de la Commune de Saint-Affrique conformément aux recommandations d'un cabinet d'études.

- La traversée de la D7 par la voie verte a été traitée (îlot - passage protégé, trottoir) suite à une étude de la vitesse moyenne, réalisée par la DRI.

Pour ce qui est du prolongement vers Tournemire, la solution passe par les mairies de St-Jean d'Alcapiès, Roquefort et Tournemire.

A titre indicatif, je vous informe que les sommes investies, pour cette piste par la collectivité et celles à venir pour lui faire traverser la ville en bordure de rivière, sont énormes. Nous sommes d'ailleurs preneurs de subventions si votre organisation en délivre.

Espérant avoir répondu à vos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire-Adjoint,

J. CANIVENQ.



